ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1804-000504-86

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 211 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens de la Côte-Nord

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

ATTENDU QUE selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

ATTENDU QU'IL est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

ATTENDU QUE depuis quelque temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Par cette pétition, nous soussigné(e)s voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

Nous demandons donc à l'Assemblée nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Lorraine Richard

Lorraine Richard, députée de Duplessis

2005/04/26

Date

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
NOUS NE DEVONS PLUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

« Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

« Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

« Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

« Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

« Par cette pétition, nous soussignéEs voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

« Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec. »

NOM (s.v.p. lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE	
Simone Boudreault	256 Dequen	Simone Boudreault	100
Lapointe May	79 Mgr Blanche 7-Iles	Mlapointe	101
Denise Beaumont	81 Little J.-Ha	Denise Beaumont	102
Jeannette Thibault	821 Cournoyer	Jeannette Thibault	103
Solange Boudreault	192 Lafontaine	Solange Boudreault	104
Aglié Jean	8 Arsenault	Aglié Jean	105
Denise Leclerc	155 Papineau	Denise Leclerc	106
Lucien Leclerc	— —	Denise Leclerc	107
Louise Hardy	4 Pampalon	Louise Hardy	108
Anita Chouinard	69 Mgr Blanche	Anita Chouinard	109
Jocelyne Ferguson	70 St Paul	Jocelyne Ferguson	110
Jeanne K. Laflamme	40 de la Vallée Duye	Jeanne K Laflamme	111
Maliande Dumont	247 Smith	Florence Desmond	112
Murielle Bouchard	687 Gamache	Murielle Bouchard	113
Denise Lavoie	25 Pierre-Riche	Denise Lavoie	114
L. O'Brien	631 Deguise S-J	L O'Brien	115
Régine Bouchard	687 Gamache	Régine Bouchard	116
Rozena Richard-Tardif	495 Iberville S.I.	Rosemarie C. Richard	117
Marie Em. St Pierre	9 Michaud		118
Dolores Leblanc	780 Cartier	Dolores Leblanc	119
Eliane Picard-Landry	2225 Route	Eliane Picard-Landry	120
Patricia Blais	486 Evangeline # 8	Patricia Blais	121
Isabelle Desrosiers	923 Cartier	Isabelle Desrosiers	122
Armand Noël	398-3- Amand	Armand Noël	123
Muriel Rideau	466 Brochu	Muriel Rideau	124
Ernest Boudreault	69 Beaudin	Ernest Boudreault	125
Adrienne Tremblay	323 Cartier	Adrienne Tremblay	126
Lucie Ferguson	595 Cartier	Lucie Ferguson	127
Georges Boudreau			128
Yvette Aprioste	47 Bourque		129
St Pierre Louise	448 Humphrey S. Iles	Louise St Pierre	130
Cormier, Marcel	3 Laurin S. Iles	Marcel Cormier	131

S.V.P. Retourner par la poste à : **SOCIÉTÉ ALZHEIMER CÔTE-NORD**
106, rue Napoléon, bureau 206
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7